

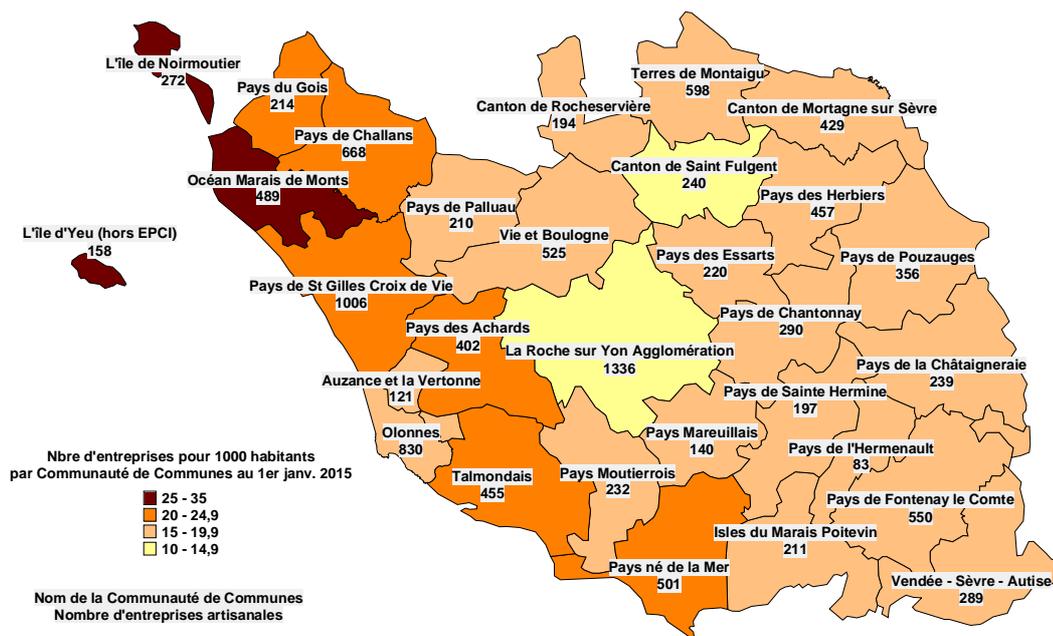
La dynamique de l'Artisanat

Communauté de Communes des Olonnes

Edition Avril 2015

L'Artisanat, un facteur d'équilibre des territoires

Nombre d'entreprises pour 1 000 habitants par Communauté de Communes



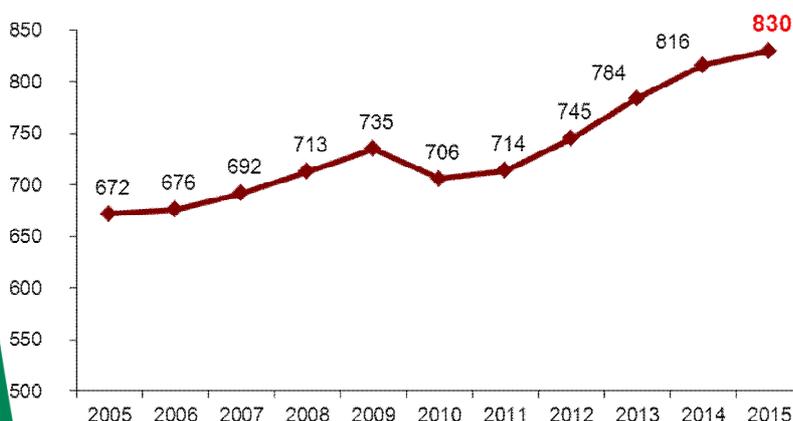
Les chiffres clés :

- 830 entreprises artisanales
- + 124 entreprises en 5 ans
- 85 créations et reprises en 2014
- 66 radiations en 2014
- Plus de 2800 actifs

Avec 830 entreprises au 1^{er} janvier 2015, le territoire des Olonnes se situe au 3^{ème} rang des Communautés de Communes de Vendée, derrière La Roche Agglomération et le Pays de St Gilles Croix de Vie. La densité artisanale s'établit à 19,9 entreprises pour 1 000 habitants (18,4 en Vendée).

L'Artisanat, un acteur du développement économique

Evolution du nombre d'entreprises artisanales depuis 10 ans



Le nombre d'entreprises artisanales s'est accru de 24% en 10 ans (Vendée = 26%)

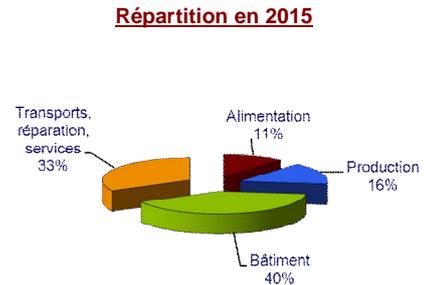
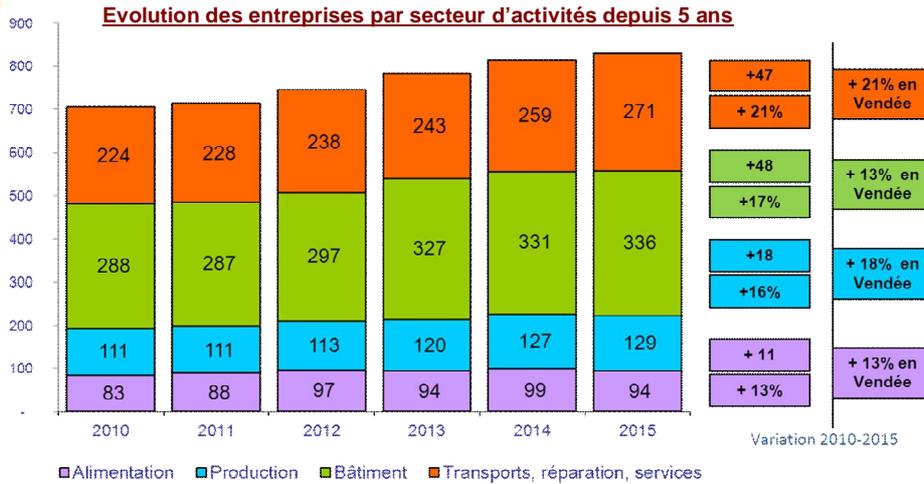
En 2014, 85 entreprises artisanales ont été immatriculées :

- 84% par des créations ;
- 16% grâce à des reprises ;

En 2015, 55% des entreprises sont des sociétés - 50% en 2010 - et 45% des entreprises individuelles (comme en Vendée).

Le nombre de sociétés a augmenté de 29% en 5 ans.

● Davantage d'entreprises artisanales dans les 4 secteurs d'activité



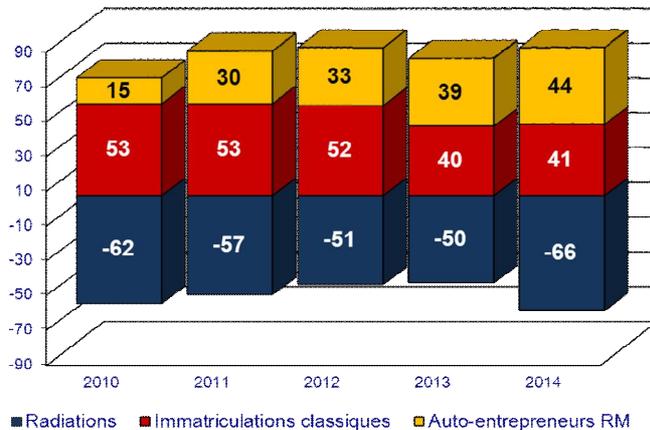
En 5 ans, le nombre d'entreprises a augmenté de 18%, soit + 124 entreprises (Vendée = +16%)

Deux secteurs alimentent principalement la progression de l'Artisanat sur le territoire :

- le Bâtiment (+ 48 entreprises gagnées en 5 ans) ;
- les Services (+ 47 entreprises en 5 ans).

● La dynamique de créations-reprises et le taux de maintien des entreprises

Mouvements des entreprises artisanales depuis 2010



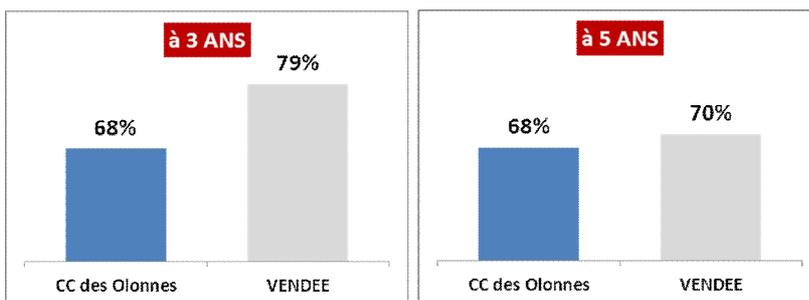
Une moyenne de 80 créations-reprises par an depuis 5 ans

Malgré la conjoncture économique difficile, l'artisanat demeure un secteur attractif avec de nouvelles entreprises :

- 85 entreprises artisanales ont été immatriculées au Répertoire des Métiers (créations, reprises, auto-entrepreneurs) ;
- En 2014, les radiations d'entreprises ont été plus nombreuses que les années précédentes, en raison notamment d'une régularisation administrative des « radiations d'office » réalisée en fin d'année.

Sur les cinq dernières années, le nombre d'entreprises artisanales a augmenté chaque année.

Taux de maintien à 3 ans et à 5 ans

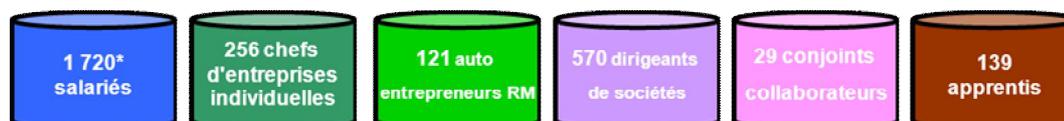


68% des entreprises créées ou reprises en 2010 sont toujours en activité 5 ans après la date de création/reprise (Vendée = 70% et France 50%).

La pérennité des entreprises créées est toujours plus faible que pour les entreprises reprises qui se maintiennent plus durablement.

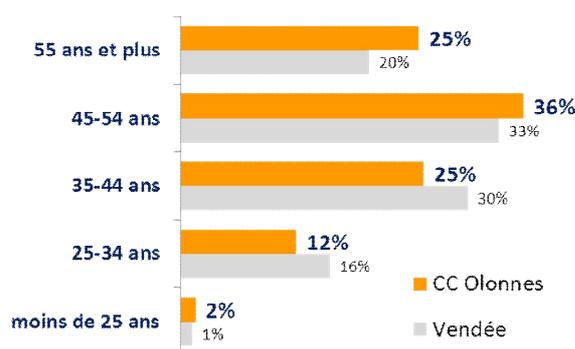
La dynamique des hommes et des femmes de l'artisanat

Plus de **2 800** actifs au service de l'économie des Olonnes, soit **22%** de la population active de la Communauté de Communes (*Vendée 19%*)



• Les chefs d'entreprises

Répartition des artisans par tranche d'âge

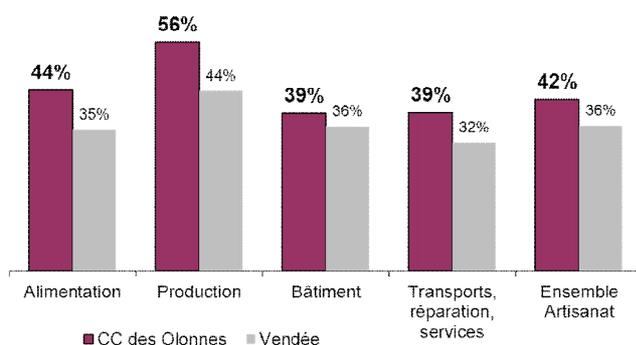


Les artisans n'échappent pas au vieillissement : en 2015, 42% des chefs d'entreprises artisanales ont 50 ans ou plus ; soit 6 points de plus que la moyenne vendéenne. Et leur nombre a progressé de 41% en 5 ans.

Le vieillissement est surtout marqué dans les métiers de la Production et secondairement dans l'Alimentation.

Au total, c'est un potentiel de 409 entreprises à transmettre à l'horizon 2030, dont 36% dans le secteur du Bâtiment.

Part des chefs d'entreprises de 50 ans et plus

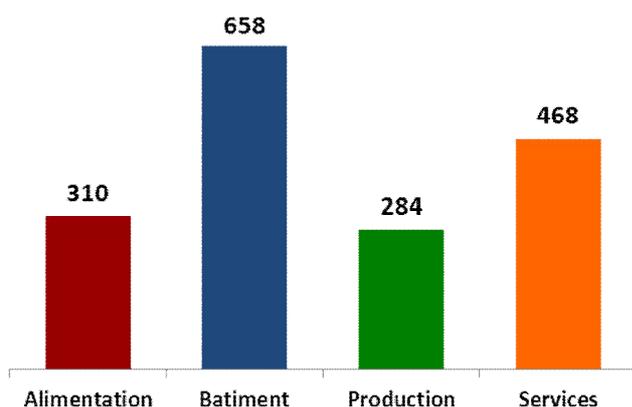


Les femmes dirigeantes sont davantage présentes dans l'artisanat : leur proportion progresse de 22% à 29% en 5 ans. Toutefois des disparités importantes existent selon les secteurs d'activité : forte représentation dans les Services (50% de femmes) ; très peu représentées dans le Bâtiment (seulement 8% de dirigeantes).

• Les salariés

48% des entreprises artisanales du territoire emploient au moins un salarié (*Vendée 52%*).

Répartition des salariés par secteur d'activités en 2013¹



1 720 salariés¹ travaillent dans les entreprises artisanales des Olonnes. Dans un contexte de crise, l'emploi salarié a diminué de 4,5% entre 2008 et 2013 (*Vendée -0,4%*). Les effectifs progressent toutefois dans les Services et très légèrement dans l'Alimentation.

Evolution de l'emploi salarié dans l'artisanat par secteur d'activité entre 2008 et 2013		
Alimentation	+7	+2,3%
Bâtiment	-35	-5,1%
Production	-82	-22,4%
Services	+29	+6,6%
Ensemble Artisanat CC des Olonnes	-81	-4,5%
VENDEE	-147	-0,4%
Ensemble secteur marchand CC des Olonnes	+87	+0,8%
VENDEE	-4075	-2,2%

¹ sources : URSSAF (effectif salarié total moyen des 4 trimestres de l'année 2013 – hors apprentis) et CMA85 (entreprises inscrites au RM au 1^{er} janvier 2013)

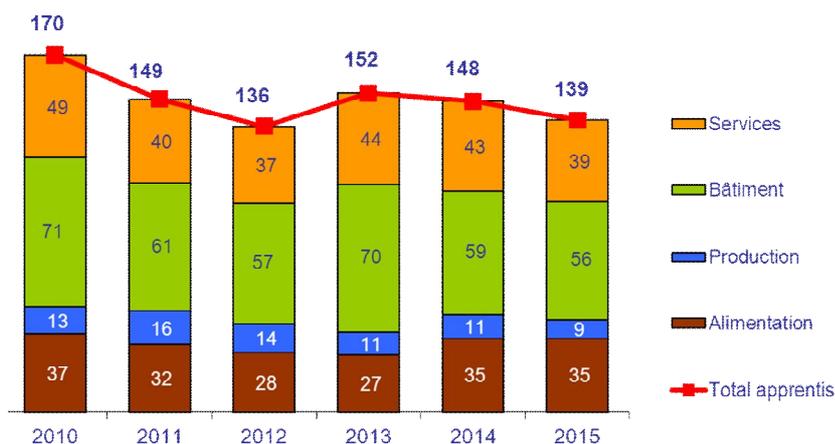
• Les apprentis

En 2015, 139 jeunes sont en apprentissage dans 102 entreprises (soit 12% des entreprises qui accueillent des apprentis).

Depuis 5 ans, le nombre d'apprentis accuse une diminution de 18% (Vendée -20%).

Les pertes d'effectifs les plus nombreuses se retrouvent surtout dans le secteur du Bâtiment et celui des Services. Seuls les métiers de bouche parviennent à maintenir leur effectif.

Répartition des apprentis par secteur d'activités



Un effectif moyen de **2,3** salariés et d'apprentis par entreprise (Vendée 3,1)

Un effectif moyen **4,4** de salariés et apprentis par établissement employeur (Vendée 5,7)

• Les conjoints collaborateurs

En 2015, 29 conjoints collaborateurs travaillent dans les entreprises artisanales des Olonnes. Leur nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (-8). 86% d'entre eux sont des femmes. Ces conjoints sont principalement dans les métiers de l'Alimentation (38% contre 34% en Vendée).



8 dirigeants ont le titre de Maître Artisan.



602 ont la qualité d'Artisan.

Définitions

- **ENTREPRISE ARTISANALE** / Une entreprise artisanale doit exercer une activité professionnelle indépendante de production, réparation, transformation, prestation de services (à l'exclusion de l'agriculture et de la pêche). Elle doit également employer au maximum 10 salariés au moment de sa création.
- **Qualité d'ARTISAN** / La qualité d'artisan est reconnue aux chefs des entreprises individuelles et aux dirigeants sociaux des sociétés lorsqu'ils justifient, d'une part, pour le métier exercé ou pour un métier connexe, d'un CAP, un BEP ou un titre homologué de même niveau et, d'autre part, d'une immatriculation au Répertoire des Métiers de 6 ans au moins dans le métier
- **Titre de MAÎTRE ARTISAN** / Le titre de maître artisan est attribué aux chefs des entreprises individuelles et aux dirigeants sociaux des sociétés lorsqu'ils justifient :
 - d'un Brevet de Maîtrise (BM) pour le métier exercé ou pour un métier connexe, après 2 ans de pratique professionnelle
 - d'un diplôme de niveau au moins équivalent au BM et de connaissances en gestion d'entreprise équivalentes à celles des modules correspondants au BM
 - d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation et d'une immatriculation au Répertoire des Métiers depuis au moins dix ans
- **CONJOINT COLLABORATEUR** / Est considéré comme conjoint collaborateur, le conjoint d'un chef d'une entreprise commerciale, artisanale ou libérale, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé.
- **AUTO-ENTREPRENEUR** / Seuls les auto-entrepreneurs dont l'activité principale ressort du secteur des Métiers sont immatriculés au Répertoire des Métiers (auto-entrepreneurs hors salariés, retraités et activités secondaires). Un auto-entrepreneur immatriculé a créé une entreprise individuelle, est soumis au régime micro-fiscal (micro-entreprise) et a opté pour le régime micro-social simplifié.

Sources : CMAR 85 / Répertoire des Métiers de la Vendée au 1^{er} Janvier de chaque année - URSSAF - INSEE RGP

Retrouvez toutes nos publications sur www.cm-laroche-sur-yon.fr

Votre contact : Catherine LICOT

Observatoire des Métiers de la Vendée

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire – Délégation Vendée

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. direct : 02 51 44 35 35 / Télécopie : 02 51 44 35 49

Mél : infometiers85@cm-laroche-sur-yon.fr / Site : www.cm-laroche-sur-yon.fr

Standard de la CMAR Vendée : 02 51 44 35 00



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Pays de la Loire
Vendée